



DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL Séance du 26 mars 2019

L'an deux mil dix-neuf, le vingt-six mars, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie de la Ville d'Ingré, sous la Présidence de Christian DUMAS, Maire d'Ingré.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de conseillers municipaux présents : 23

Date de convocation du Conseil Municipal le 19 mars 2019

Présents : Christian DUMAS, Arnaud JEAN, Hélène LORME, Marie-Claude BLIN, Claude FLEURY, Hélyette SALAÛN, François LENHARD, Michèle LUCAS, Jean-Louis TOURET, Nadège FONTAINE, Franck VIGNAUD, Laurent JOLLY, Guillaume GUERRÉ, Magalie PIAT, Christine CABEZAS, Pascal SUDRE, Daniel HOAREAU, Sylvie SIGOT, Philippe GOUGEON, Nicole PERLY, Benoît COQUAND, Bernard HOUZEAU et Patricia MARTIN.

Absents excusés :

Jenny OLLIVIER, ayant donné pouvoir à Hélène LORME,
Catherine MAIGNAN (jusqu'à 20h18), ayant donné pouvoir à Guillaume GUERRÉ,
Évelyne CAU, ayant donné pouvoir à Arnaud JEAN,
Baptiste JAUNEAU, ayant donné pouvoir à Christian DUMAS,
Roselyne RAVARD, ayant donné pouvoir à Sylvie SIGOT,
Loïc FAYON, ayant donné pouvoir à Daniel HOAREAU.

Début de la séance : 19h00

Fin de la séance : 21h52

Secrétaire : Magalie PIAT

FINANCES

DC.19.016 - Fournitures et matériels techniques

Conformément à la délibération du conseil municipal du 13 février 2018 N° DL18.007 approuvant la convention de groupement de commandes pluriannuelle à passer avec Orléans Métropole et de la délibération du conseil municipal du 26 juin 2018 N°DL18.045 ajoutant une famille d'achat, la Métropole d'Orléans a cédé à la ville d'Ingré l'appel d'offres relatif aux fournitures et matériels techniques

LOTS	ENTREPRISES
Outillage	Attributaire n°1 : SONEPAR Attributaire n°2 : REXEL
Fourniture électriques	JORLIN SAS

Le marché a été attribué à l'offre économiquement la plus avantageuse :

Le marché est conclu pour une période allant du 1^{er} janvier 2019 au 31 décembre 2020.

Le marché est reconductible 1 fois pour une période de deux ans soit jusqu'au 31 décembre 2022.

Le Conseil Municipal prend acte de la décision.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif d'Orléans dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'État.

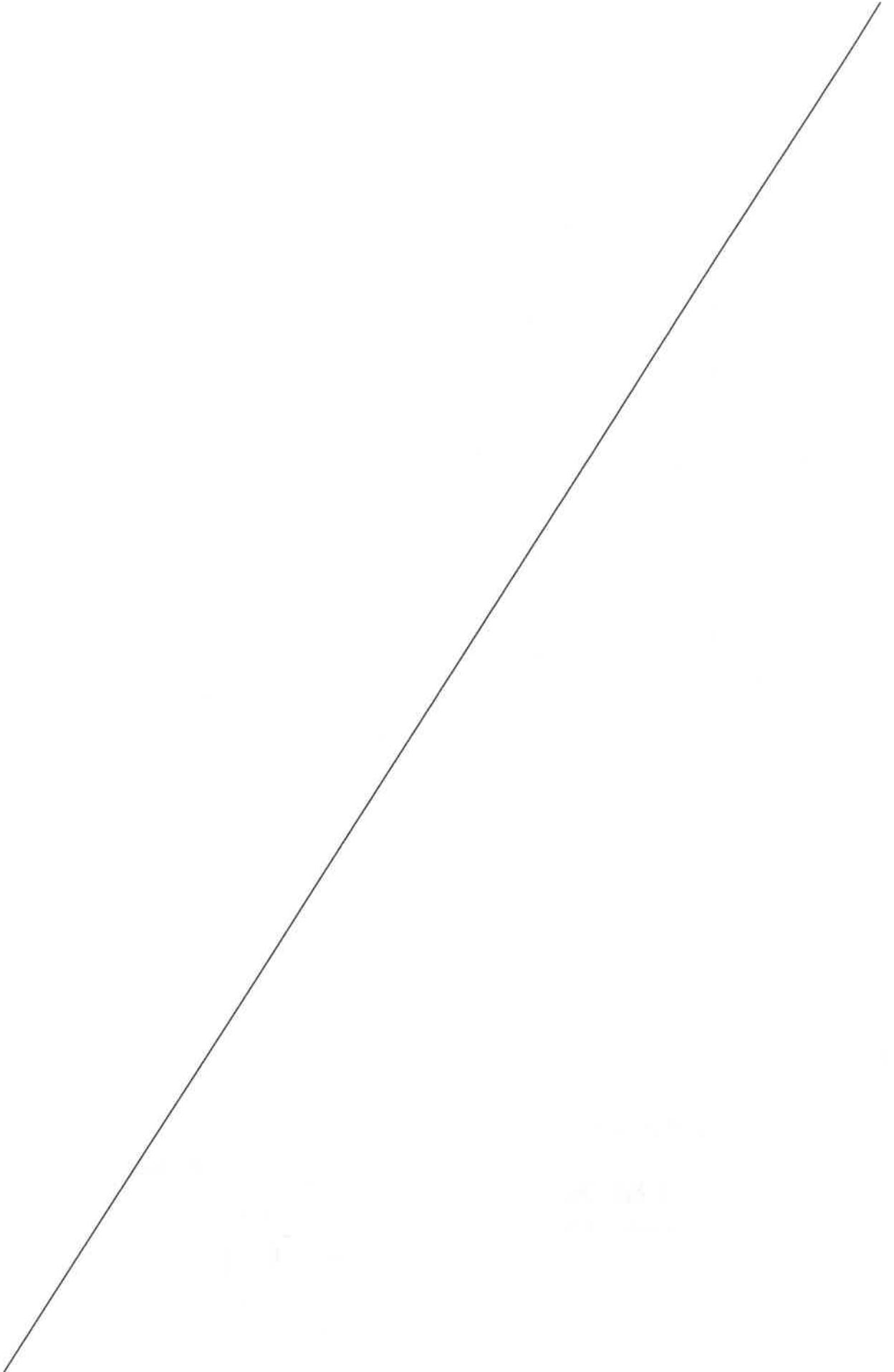
INGRE, le **02 AVR. 2019**

Acte rendu exécutoire après transmission au Représentant de l'État le : **04 AVR. 2019**

Publication le : **08 AVR. 2019**

Notification le : **08 AVR. 2019**

 Le Maire
Christian DUMAS



Acte à classer

DC-19-016

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2019-04-04T14-27-35.00 (MI216164896)

Identifiant unique de l'acte :

045-214501694-20190326-DC-19-016-AU (Voir l'accusé de réception associé)

Objet de l'acte : Fournitures et matériels techniques

Date de décision : 26/03/2019



Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 1. Commande Publique
1.1. Marchés publics
1.1.6. Autre décision concernant les marchés publics.Acte : DC.19.016-FIN- fournitures et matériels techniques.PDF Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 04/04/19 à 14:27

Par RICHARD Aurélie

Transmis

Date 04/04/19 à 14:27

Par RICHARD Aurélie

Accusé de réception

Date 04/04/19 à 14:34

